



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

PALAIS DES NATIONS • 1211 Genève 10, SUISSE

Site www.ohchr.org • Tél. +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

Reference: WRGS/COW/Res71/175

Objet: Rapport du Secrétaire général sur les mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés, suivant la résolution 71/175 de l'Assemblée générale des Nations unies

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente ses compliments à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations unies à Genève et aux autres organisations internationales et à l'honneur de se référer à la résolution de l'Assemblée générale intitulée, "mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés".

Cette résolution demande au Secrétaire général de soumettre "un rapport d'ensemble sur les progrès accomplis à l'échelle mondiale en vue de l'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés, comportant notamment, pour examen par les États Membres, des recommandations concrètes en vue de l'élimination de ces pratiques, en s'appuyant sur les informations fournies par les États Membres, les organes, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la société civile et les autres parties prenantes concernées".

A cet effet, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme voudrait demander des informations en réponses aux questions suivantes, en vue de la préparation du rapport sur les progrès accomplis par votre pays/gouvernement dans l'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés.

1. Quelles sont les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations du dernier rapport sur la prévention et l'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés (A/HRC/26/22)?
2. Quelles sont les mesures adoptées en vue de s'attaquer aux causes profondes, systématiques et les facteurs sous-jacents, tels la pauvreté, l'insécurité, l'absence d'éducation, des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés, y compris dans les contextes humanitaires?
3. Quels progrès ont été accomplis dans l'application des lois et politiques de promotion de l'égalité des sexes, la prohibition de la violence contre les femmes et les filles, l'abrogation des dispositions discriminatoires et l'éradication des pratiques néfastes? Quelles actions concrètes ont été prises pour le suivi de la mise en œuvre de toutes ces mesures?
4. Quelles mesures ont été entreprises pour promouvoir l'autonomie des filles et des femmes et renforcer les capacités d'autres parties prenantes en vue de soutenir les normes sociales favorables à l'égalité des sexes?

5. Quelles actions concrètes ont été prises pour fournir une protection adéquate aux filles et femmes à risque et aux survivantes, et pour assurer des mécanismes de responsabilisation, y compris dans les situations d'insécurité?
6. Quels types de données ont été collectées et quelles recherches ont été menées?
7. Quels défis et carences persistent dans l'élimination de la pratique? Comment dépasser ces défis et carences?

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme serait reconnaissant à tous les Etats membres et autres organisations de lui fournir les informations au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Nations Unies Genève, CH 1211 Genève ; Fax. +41 22 917 90 08; courriel: registry@ohchr.org, cc: couaffowafang@ohchr.org) au plus tard le 3 novembre 2017.

Nous apprécierons de recevoir des contributions:

- Limitées à 5 pages (ou 2000 mots);
- Envoyées en format Microsoft Word ;
- En langue française ou anglaise, ou autrement avec un résumé en français ou en anglais.

Vous êtes priés de bien vouloir indiquer si l'information transmise peut être rendue publique sur le site du HCDH. Toutes questions et demande d'information peuvent être adressées à Caroline Ouaffo Wafang au couaffowafang@ohchr.org, téléphone +41 22 9179881.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme saisit cette opportunité pour renouveler à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations unies à Genève les assurances de sa plus haute considération.



September 2017